

Problématique : Destruction, dégradation de la qualité et diminution de superficie des milieux humides.

Orientation 2.2 : Assurer la conservation et la protection des milieux humides

Objectif 2.2.1 : Valider d'ici 2019 la possibilité de diminuer l'activité humaine (villégiature, agricole et urbaine) dans la bande riveraine et assurer la végétalisation des trois strates (herbacée, arbustive et arborescente) des tronçons affectés de la rivière Trois-Pistoles et autour des lacs Saint-Hubert, de la Grande Fourche et à Gérard, tout en développant des initiatives en continu d'information et de sensibilisation.

Action 93-1 : Réaliser l'Indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) de la rivière Trois- Pistoles.

Non débutée

Action 93-2 : Développer des outils de sensibilisation et d'accompagnement dans le cadre d'une démarche de restauration des lieux dégradés destinés aux riverains en milieu fluvial.

Non débutée

Action 93-3 : Offrir un incitatif financier municipal afin de soutenir les riverains dans la revégétalisation des berges dégradées.

Non débutée

Action 93-4 : Envoi d'un bulletin électronique semestriel d'information pour les riverains de la rivière Trois-Pistoles et des lacs Saint-Hubert, de la Grande Fourche et à Gérard.

Non débutée

Objectif 2.2.2 : Valider d'ici 2019 la possibilité de diminuer l'activité humaine (villégiature, agricole et urbaine) dans la bande riveraine et assurer la végétalisation des trois strates (herbacée, arbustive et arborescente) des tronçons affectés des rivières Rimouski, du Sud-Ouest, du ruisseau Levasseur, des tributaires des lacs Pointu, Neigette (MRC de Rimouski-Neigette), Petit lac Macpès et autour des lacs Saint-Mathieu, à Gasse, Noir, Linda, à Passetout, Bellavance et Plourde, tout en dev

Action 94-1 : Développer des outils de sensibilisation et d'accompagnement dans le cadre d'une démarche de restauration des lieux dégradés destinés aux riverains en milieu fluvial.

Non débutée

Action 94-2 : Offrir un incitatif financier municipal afin de soutenir les riverains dans la revégétalisation des berges dégradées.

Non débutée

Action 94-3 : Envoi d'un bulletin électronique semestriel d'information.

Non débutée

Problématique : Destruction, dégradation de la qualité et diminution de superficie des milieux humides.

Objectif 2.2.3 : Documenter d'ici 2016 l'empiètement domiciliaire en zones humides du lac à Gasse et en informer la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et les riverains.

Action 95-1 : Documenter l'empiètement domiciliaire en zones humides du lac à Gasse.

Non débutée

Action 95-2 : Rencontrer les gestionnaires municipaux et les riverains afin de leur présenter l'étendue de l'empiètement domiciliaire en zones humides du lac à Gasse.

Non débutée

Objectif 2.2.4 : Informer d'ici 2019 50 % de la population de la Ville de Rimouski sur l'état de dégradation des milieux humides, des lacs et des cours d'eau.

Action 96-1 : Organiser une campagne de sensibilisation de la population rimouskoise de l'état de dégradation des milieux humides, des lacs et des cours d'eau - Ville de Rimouski

Non débutée

Objectif 2.2.5 : Valider d'ici 2019 la possibilité de diminuer l'activité humaine (villégiature, agricole et urbaine) dans la bande riveraine et assurer la végétalisation des trois strates (herbacée, arbustive et arborescente) des tronçons affectés de la rivière Mitis et autour des lacs Roy, Petit lac Noir, Gros Ruisseau, de l'Aqueduc, Gagnon et Grand Lac des Sept Lacs, tout en développant des initiatives en continu d'information et de sensibilisation.

Action 97-1 : Développer des outils de sensibilisation et d'accompagnement dans le cadre d'une démarche de restauration des lieux dégradés destinés aux riverains en milieu fluvial.

Non débutée

Action 97-2 : Offrir un incitatif financier municipal afin de soutenir les riverains dans la revégétalisation des berges dégradées.

Non débutée

Action 97-3 : Envoi d'un bulletin électronique semestriel d'information.

Non débutée

Problématique : Destruction, dégradation de la qualité et diminution de superficie des milieux humides.

Objectif 2.2.6 : Valider d'ici 2019 la possibilité de diminuer l'activité humaine (villégiature, agricole et urbaine) dans la bande riveraine et assurer la végétalisation des trois strates (herbacée, arbustive et arborescente) des tronçons affectés des rivières Matane et Petchedetz, et autour des lacs des Îles, Minouche, Blanc, Lepage, Bidini et Malcom, tout en développant des initiatives en continu d'information et de sensibilisation.

Action 98-1 : Développer des outils de sensibilisation et d'accompagnement dans le cadre d'une démarche de restauration des lieux dégradés destinés aux riverains en milieu fluvial - Rivières Matane et Petchedetz, et autour des lacs des Îles, Minouche, Blanc, Lepage, Bidini et Malcom.

Non débutée

Action 98-2 : Offrir un incitatif financier municipal afin de soutenir les riverains dans la revégétalisation des berges dégradées - rivières Matane et Petchedetz, et autour des lacs des Îles, Minouche, Blanc, Lepage, Bidini et Malcom.

Non débutée

Action 98-3 : Envoi d'un bulletin électronique semestriel d'information.

Non débutée

Objectif 2.2.7 : Informer d'ici 2019 50 % de la population de la Ville de Rimouski sur l'état de dégradation des milieux humides, des lacs et des cours d'eau.

Action 99-1 : Offrir une formation aux intervenants municipaux responsables de la protection des cours d'eau sur l'identification des milieux humides et de la ligne des hautes eaux.

Non débutée

Objectif 2.2.8 : Développer d'ici 2019 une cartographie des milieux humides et assurer une protection adéquate de ces derniers en regard au développement urbain, industriel et agricole à travers les outils législatifs de toutes les MRC (7) du territoire.

Action 100-1 : Développer d'ici 2019, une cartographie fine des milieux humides.

En cours

Action 100-2 : Collaborer à l'intégration de la cartographie des milieux humides à travers les différents mandats d'aménagement de toutes les MRC.

En cours

Problématique : Destruction, dégradation de la qualité et diminution de superficie des milieux humides.

Objectif 2.2.9 : Soutenir en continu d'ici 2016 les efforts de sensibilisation et d'information destinés aux employés et aux élus de toutes les municipalités (54), les MRC (7) et les villes (4) face aux bienfaits écologiques des milieux humides et de la bande riveraine.

Action 101-1 : Au besoin, rencontrer les employés et élus municipaux afin de les sensibiliser aux bienfaits écologiques des milieux humides et de la bande riveraine.

En cours

Action 101-2 : Diffuser, en continu, de l'information pertinente aux employés et élus municipaux afin de les sensibiliser aux bienfaits écologiques des milieux humides et de la bande riveraine.

Non débutée

Objectif 2.2.10 : Réaliser d'ici 2016, avec toutes les municipalités (54), les MRC (7) et les villes (4), un portrait des dépotoirs existants et/ou clandestins et une évaluation de leurs impacts sur la ressource hydrique et les écosystèmes associés et soutenir les actions de sensibilisation et d'information sur le rôle des écocentres locaux.

Action 102-1 : Cartographier et caractériser les sites de dépotoirs existants et/ou clandestins ainsi que leurs impacts sur la ressource hydrique.

Non débutée

Action 102-2 : Développer un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins.

Non débutée

Action 102-3 : Sensibiliser les citoyens aux rôles et fonctionnement des écocentres locaux et des lieux d'enfouissement technique (LET) régionaux ainsi qu'à l'importance de ne pas remblayer les milieux humides.

Non débutée

Objectif 2.2.11 : Soutenir en continu d'ici 2016 les efforts de sensibilisation et d'information destinés aux employés et aux élus de toutes les municipalités (54), les MRC (7) et les villes (4) face aux bienfaits écologiques des milieux humides et de la bande riveraine.

Action 103-1 : Réaliser l'Indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) de la rivière Toupiké.

Non débutée

Action 103-2 : Informer les citoyens de la municipalité de Saint-Cyprien ainsi que les élus de l'état de dégradation de la bande riveraine de la rivière Toupiké.

Non débutée

Problématique : Destruction, dégradation de la qualité et diminution de superficie des milieux humides.

Objectif 2.2.12 : Informer d'ici 2016 tous les riverains de tous les lacs en villégiature (43) sur les différents paliers (municipal et provincial) d'identification de la bande riveraine et sur les contraintes d'aménagement qui en découlent.

Action 104-1 : Concevoir un outil d'information, destiné aux riverains, précisant les différentes normes et contraintes municipales, provinciales et fédérales relatives à l'aménagement des bandes riveraines.

Non débutée

Objectif 2.2.13 : Assurer d'ici 2016, pour les riverains de tous les lacs en villégiature du territoire (43), la diffusion d'outils de sensibilisation et d'information face à l'aménagement durable et responsable de la bande riveraine.

Action 105-1 : Création et diffusion d'une trousse regroupant les meilleurs documents de sensibilisation quant à l'aménagement durable et responsable de la bande riveraine.

Non débutée

Objectif 2.2.14 : Poursuivre d'ici 2016, dans une approche de complémentarité avec l'ARMVFPBSL et d'autres partenaires cibles, l'identification et la conservation volontaire des milieux humides en milieux privés.

Action 106-1 : Poursuivre l'identification des milieux humides d'intérêt pour la biodiversité en milieux privés.

Terminée

Action 106-2 : Procéder à la signature d'ententes de conservation volontaire avec les propriétaires de milieux humides d'intérêt.

Terminée

Action 106-3 : Aux cinq ans, fidéliser les propriétaires engagés dans la conservation volontaire de milieux humides.

Non débutée